



## MAIRIE DE CORNY-SUR-MOSELLE

N° 2026 – 07

### ARRETE

#### Portant autorisation d'occupation du domaine public rue de Nancy

Le Maire de la Commune de CORNY-SUR-MOSELLE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants ;  
VU le Code de la Route et notamment ses articles R. 411-25 et suivants relatifs à la signalisation routière ;  
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire),  
VU la demande présentée le 22 janvier 2026, par Monsieur Jimmy PEREIRA représentant la société Véolia, située au 9 rue Teilhard de Chardin à METZ (57061), pour des travaux de réfection de réseaux rue de Nancy à CORNY-SUR-MOSELLE (57680) ;

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

Le lundi 26 janvier 2026 de 08h00 à 16h00 la société Véolia est autorisée à occuper le domaine public afin pour des travaux de réfection de voirie qui auront lieu rue de Nancy, sous respect des prescriptions mentionnées à l'article 2.

#### ARTICLE 2 :

- La société Véolia devra prendre toutes les dispositions afin d'assurer le passage et la sécurité des piétons,
- La société Véolia devra prendre toutes les dispositions afin d'assurer la protection du revêtement de la route, elle devra restituer les lieux en parfait état de propreté et supportera, le cas échéant, les frais de remise en état,
- La société Véolia demeurera responsable de tous les accidents, incidents ou dommages pouvant survenir aux personnes et aux biens, du fait de l'autorisation qui lui est accordée.

#### ARTICLE 3 :

La société Véolia est chargée de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie d'ARS-SUR-MOSELLE ;
- La société Véolia.

Fait à CORNY-SUR-MOSELLE,  
Le 23/01/2026,

Le Maire,  
Denis BLOUET :

